

A Quiberon, le lundi 23 avril 2018,

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 15 MARS 2018

L'An deux mille dix-huit, le jeudi 15 mars à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 09/03/2018 s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil municipal, en séance publique sous la présidence de Monsieur Bernard HILLIET, Maire.

Présents : M. Bernard HILLIET, Maire, M. Roland LE GUENNEC, Mme Marie-Eliane ROZO, M. Mamadou DANTE, Mme Marie-Thérèse LE GAC, M. Jean-Luc GAGNEROT, M. Serge BROSOLO, Mme Maryvonne CORRIGNAN, M. Roland ROZO, adjoints au Maire, Chrystelle LASSERON, conseillère déléguée, Mme Jeannette DREANO, M. Olivier LE FLOCH, Mme Christiane COURDJIAN MOISSON, M. Jacques VERMILLARD, Mme Sylviane TESSIER, M. Gabriel GODIN, M. Dominique SELLIER, Mme Annie AUDO, M. Guy LE BIHAN, M. Patrick LE ROUX, M. Jean-Michel BELZ, Mme Christine POUILLET, M. Gildas QUENDO, conseillers municipaux ;

Absent excusé : M. Jacques LEROY

Représentés : M. Gilles VASSEUR par M. Bernard HILLIET, M. Stéphane ROUMY par M. Dominique SELLIER, Mme Annick DELAUNAY par M. Jean-Michel BELZ, Mme Sylvie BOSSARD par Mme Christine POUILLET, M. Jacques BENESSE par M. Gildas QUENDO ;

Secrétaire de séance : Chrystelle LASSERON

Conseillers en exercice : 29

Présents : 23

Votants : 28

Le procès-verbal du Conseil municipal du jeudi 15 février 2018 est adopté à l'unanimité.

1. Finances - Débat des Orientations Budgétaires 2018

Rapporteur : Serge BROSOLO, adjoint aux finances et à la Vie Economique

En vertu de l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

En vue de ce débat, un rapport de présentation est annexé à la présente délibération.

M. BROSOLO détaille la réalisation des budgets 2017 et les orientations budgétaires pour 2018 et les années à venir.

S'agissant de la valeur ajoutée du projet résidence seniors, M. LE ROUX manifeste son désaccord. Il considère que le projet est surdimensionné et impactant du point de vue urbanistique.

M. Le Maire souligne que ce projet correspond aux besoins de la collectivité. Il rappelle que ni l'EHPAD ni la résidence autonomie de 33 logements ne pourront être agrandis à court terme alors que la liste d'attente est importante, 18 mois pour l'un et 12 mois pour l'autre. 92 logements vont être construits mais tout a été fait pour en contrôler l'impact. Un cahier des charges de prescriptions urbaines et architecturales a été défini préalablement avec un bureau d'étude et de nombreux échanges ont eu lieu avec les candidats pour faire évoluer leur projet. Pour le développement de Quiberon, il n'est pas possible d'interdire toute construction. On se doit, en revanche, d'être extrêmement attentif sur l'impact. En ce sens, il rappelle qu'une procédure de modification du PLU est actuellement en cours en vue de réduire les gabarits de certaines constructions telles qu'elles ont été autorisées dans le PLU datant de 2013/2014.

M. LE ROUX considère que le projet se rapproche plus d'une hôtellerie de plein air que d'un centre de soins. La presse récente a d'ailleurs apporté un éclairage en ce sens. Il regrette que les autorités refusent l'extension des maisons de retraite publiques et favorisent la promotion immobilière dans ce domaine dont l'objectif est la rentabilité et non la qualité des soins.

M. Le Maire concède que le positionnement des autorités est regrettable mais il souligne qu'il appartient à la Ville d'agir dans le cadre légal existant ; il n'est pas possible d'attendre 5/7 ans que les lois changent. En revanche, il importe que le projet de résidence seniors soit qualitatif et corresponde aux attentes de la Ville. En ce sens, un comité de pilotage a été mis en place composé des différentes sensibilités du Conseil municipal. Plusieurs visites ont été organisées en Bretagne. Le Comité de pilotage s'est réuni à de nombreuses reprises et le choix a été fait, à l'unanimité, des membres du Comité de pilotage, majorité comme minorité.

M. QUENDO confirme qu'une dizaine d'élus composaient le Comité. Plusieurs visites ont été organisées. Le promoteur retenu a présenté un projet humain. La qualité des prestations est indéniable afin que les habitants se sentent chez eux. S'agissant de la question du bétonnage, le bâtiment présente effectivement des caractéristiques non négligeables avec 90 logements, sur 3 niveaux de logements. Mais, ce montage permet l'accès à ce type de logements pour un montant de 1500 € par mois, en demi-pension. Un concept moins important rendrait les logements moins accessibles sans doute autour de 2000 €. Un autre promoteur proposait un projet de 110/120 logements plus médicalisé, plus proche de l'EHPAD, mais à un coût plus élevé. Le choix a porté sur un projet de qualité, à un prix accessible et des bâtiments aérés, agréables à regarder qui s'articulent avec l'entrée de la future liaison verte. Le prix a également été correctement négocié car il était auparavant inférieur à 3 millions d'euros pour les différents candidats. M. QUENDO tient à remercier M. Le Maire et les membres du Comité de pilotage pour le travail qui a été accompli.

M. LE ROUX estime que le projet renvoie à la promotion immobilière et aux promoteurs alors qu'il devrait s'agir de parler de santé.

M. VERMILLARD fait observer que la résidence proposera des services et non des soins.

M. LE ROUX insiste sur le fait que les prestations de service seront limitées, il ne s'agira pas de soins. Aussi, le projet lui paraît inutile.

M. Le Maire répond que le choix qui a été fait n'est pas un équipement de type EHPAD mais plutôt de type foyer logement, ce qui correspond à une demande. Les locataires pourront rester jusqu'à un certain niveau de dépendance.

M. QUENDO souligne que, par ailleurs, vingt emplois seront créés avec des embauches principalement locales. Les services paramédicaux et médicaux locaux en bénéficieront ainsi que les commerçants.

Madame LE GAC souligne que l'accompagnement est assez proche de celui de la résidence autonomie (Foyer logement) en termes de sécurité. Ce concept permet de répondre aux besoins des personnes qui ne veulent pas rester seules.

Monsieur BROSOLO note qu'une surveillance est assurée 24h/24 et 7j/7. La moyenne d'âge des occupants se situe autour de 82 ans.

Madame ROZO fait observer que les résidents rencontrés sur les sites visités apparaissaient satisfaits.

M. GAGNEROT constate que la présence de la liaison verte et du parc multi activités évitera également cet isolement.

M. Le Maire regrette la critique systématique des investisseurs privés. Il fait observer que la question des financements des projets est posée dans la mesure où ni l'Etat, ni la région, ni le département, ni les communes n'ont de moyens pour développer ces équipements. Aussi, tout en restant extrêmement attentifs, il est nécessaire de trouver des solutions pour poursuivre les projets.

M. LE ROUX ne se déclare pas opposé à la logique économique mais il considère qu'elle doit être distincte de la logique publique. Il reconnaît que l'extension de l'EHPAD n'est pas du ressort de la Commune mais une pression doit être menée, au niveau national, notamment auprès de l'association des Maires de France.

M. BROSOLO poursuit l'exposé des orientations budgétaires.

M. LE ROUX demande si l'Office de Tourisme paie un loyer à la Ville.

M. Le Maire explique que, dans le cadre des transferts de compétences, les locaux doivent être mis à la disposition de la Communauté de communes qui assume, en revanche, les charges de fonctionnement et d'entretien. L'opération doit conduire à une neutralité en termes de coûts pour les deux parties.

M. LEROUX s'étonne des dépenses prévues sur la place Hoche qui a été refaite récemment.

M. Le Maire précise qu'il s'agit de réaménager les espaces verts car ils ne donnent pas satisfaction sur le plan qualitatif.

M. LE ROUX sollicite des précisions sur la dépense de 70 000 € prévue pour les Tennis du Bois d'Amour.

M. DANTE répond qu'il s'agit, à la suite du rachat par la ville, de procéder à des travaux de remise aux normes et d'embellissement.

M. LE ROUX rappelle qu'il jugeait aberrant le rachat des Tennis du Bois d'Amour, l'année dernière, pour un montant de 200 000 €.

M. BROSOLO répond que ce rachat était nécessaire afin de sortir de l'image catastrophique émanant de la gestion antérieure et de disposer d'une activité tennistique de qualité.

M. Le Maire souligne que cette activité est nécessaire à l'attractivité du territoire, la vie locale et le tourisme. Dès lors, il importe de veiller à son caractère attractif.

M. LE ROUX estime que la Commune doit s'occuper des services publics et les entreprises de l'activité économique ; chacun devrait rester à sa place.

M. BROSOLO réplique que l'activité économique fait partie intégrante de l'attractivité du territoire et de l'intérêt général. A l'inverse, l'attractivité de la Ville favorise également l'activité économique. Les deux logiques sont étroitement liées.

M. LE ROUX regrette que la Ville dépense 110 000 € pour créer une marque. Il s'agit d'un choix politique alors que, par ailleurs, il n'est pas possible d'ouvrir des places dans un EHPAD.

M. Le Maire regrette la démagogie de M. LE ROUX. Ce dernier sait que l'extension de l'EHPAD ne relève pas de la ville. En revanche, toutes les villes touristiques, grandes et petites, investissent dans une marque, de Paris à Carnac.

M. LE ROUX déplore que le marketing devienne maître de tout. La ville de Quiberon existait avant l'utilisation d'agence de publicité.

M. Le Maire rétorque que la ville, station climatique depuis 1926, faisait déjà à cette époque des affiches publicitaires. Par ailleurs, avec le développement des nouvelles technologies, il n'est plus possible de fonctionner comme en 1960. Aujourd'hui, il est important de s'adapter, d'attirer la clientèle voire d'aller la chercher et de bien l'accueillir. Cette démarche doit être collective, ville et professionnels, et portée par le marketing.

M. BROSOLO précise que les dépenses totales pour la marque s'élèveront à 70 000 € et non 110 000 €.

Le conseil municipal prend acte du déroulement du débat d'orientations budgétaires.

2. Finances - Taxes et produits irrécouvrables - Budget principal

Rapporteur : Serge BROSOLO, adjoint aux finances et à la Vie Economique

Il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables suivants :

Etat n°1 n°2763111111	cantine et garderie année 2012 à 2016	2780,74€
Etat n°2 n°2979510811	loyers non réglés	449, 67 €
Etat n°3	procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire suite à procédure de surendettement (TI Lorient 19/10/2017 M. et Mme Brisson)	13 636.58 €

Adopté à l'unanimité

3. Finances – Aménagement – Etude de faisabilité régionale – Port Maria – Participation Financière

Rapporteur : Serge BROSOLO, adjoint aux finances et à la Vie Economique

La ville de Quiberon a lancé un projet de réaménagement de Port Maria. Une première série d'études préalables a été réalisée de la Grande Plage jusqu'au château Turpault.

Parallèlement, la Région de Bretagne, propriétaire du Port de Pêche et de la gare maritime, a décidé le lancement d'une étude de faisabilité dans le cadre de la reconstruction de la gare maritime qui consiste à étudier les différents scénarii envisageables en termes de circulations maritimes et terrestres.

L'impact du fonctionnement de la gare maritime sur le quartier de Port Maria est indéniable. Aussi, la Région a proposé d'associer la ville de Quiberon à son étude et d'élargir le périmètre afin d'intégrer les interfaces urbaines et les réflexions de la ville (déambulations douces, attractivité touristique, valorisation patrimoniale,...) et de faire ressortir ainsi un schéma fonctionnel global cohérent.

La recherche d'une amélioration des cohabitations et d'une valorisation croisée entre les différentes activités et fonctions [portuaires, urbaines, balnéaires ...] constitue un enjeu essentiel de ce schéma directeur.

La ville sera étroitement associée à la réflexion.

Le coût de l'étude est estimé à 160 000 €. La participation forfaitaire de la ville s'élèverait à 20 000 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le partenariat entre la Région et la Ville sur les études de faisabilité et d'autoriser monsieur Le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Monsieur LE ROUX demande des précisions sur le périmètre de l'étude de faisabilité.

Monsieur Le Maire rappelle que, en 2017, la Ville a lancé un projet de réaménagement du quartier de Port Maria. Parallèlement, la Région a informé la Ville qu'elle étudie les modalités de reconstruction d'une nouvelle gare maritime et a proposé de participer à l'étude afin qu'un schéma fonctionnel global soit arrêté. En effet, les deux projets auront incontestablement des impacts l'un sur l'autre. La décision de l'aménagement du port relèvera de la Région en fonction, en particulier, des contraintes techniques d'accès des bateaux.

Monsieur LE ROUX fait observer que le préalable du déplacement de la gare maritime et de la construction d'un parking de stationnement n'existe donc plus.

Monsieur Le Maire répond que ce préalable n'a jamais existé. Il souligne que la requalification du quartier de Port Maria est un projet extrêmement stratégique qui implique de prendre le temps de réfléchir afin de retenir la meilleure solution en associant la population quiberonnaise.

Adopté à l'unanimité

4. Finances – Dotation des Equipements des Territoires Ruraux – Demande de subvention auprès de l'Etat

L'Etat propose chaque année une Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Les aides apportées dans ce cadre sont ciblées. Au regard des actions 2018 envisagées et de la circulaire préfectorale du 21 novembre 2017, il est proposé de solliciter la DETR pour le projet d'installation

d'équipements sportifs et de loisirs à destination, en particulier, des jeunes. Le montant de la subvention est fixé à 27% de la dépense subventionnable, plafonnée à 200 000 € HT.

Projet :

Le projet d'élaboration d'une liaison verte reliant Port Haliguen au Centre ville avec création d'un parc multi activités a été approuvé en séance du 21 décembre dernier. Une première tranche de travaux est planifiée entre octobre 2018 et avril 2019 sur la séquence terrain multi activités/rue des Korrigans.

Le projet de parc multi activités a fait l'objet d'une concertation avec les associations, les jeunes, les écoles et les collèges. Ce terrain sera équipé : d'un terrain enherbé, d'une piste d'athlétisme, d'un demi-terrain de basket, d'un skate park de 370 m², d'une aire de jeux de 400 m², d'une aire de Workout, d'éléments de fitness intergénérationnels, d'une tyrolienne et d'une table de Ping-pong.

La demande de subvention porte, plus précisément, sur l'aire de jeux et le skate park.

Plan de financement :

	Dépenses (HT)
Skate park	150 000 €
Aire de jeux	144 615 €
TOTAL	294 615 € HT

	Recettes	
Ville (autofinancement)	166 962 €	48%
Etat (DETR)	54 000 €	27% (plafonné à 54 000 €)
Département (contrat attractivité)	73 653 €	25%
TOTAL	294 615 €	100%

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR et d'autoriser M. Le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Monsieur BROSOLO explique que le projet présenté pour la demande de DETR a été modifié depuis l'envoi de la note de synthèse à la suite d'informations transmises par la sous-préfecture selon lesquelles le projet initial de chicanes mobiles ne pouvait être éligibles.

Adopté à l'unanimité

5. Patrimoine – Tourisme - Convention de balisage de deux itinéraires de randonnée, avec la Fédération Française de Randonnée (FFR) – Comité 56

Rapporteur : Marie-Eliane ROZO, adjointe à l'urbanisme

La Commune dispose de deux itinéraires de petite randonnée reconnus et présents dans les guides. Il est prévu de les inscrire prochainement au Plan Département des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Ces itinéraires de randonnée nécessitent un entretien régulier pour la bonne pratique de cette activité. Le balisage est particulièrement sensible, les intempéries dégradant le marquage à la peinture.

Compte-tenu des particularités du balisage (suivi, réalisation et entretien selon la charte de qualité de la randonnée pédestre en Morbihan et la charte officielle du balisage et de la signalisation de la FFR, etc.), le Comité 56 de la FFR propose de faire intervenir des baliseurs qualifiés pour mettre à jour et assurer le suivi du balisage des circuits de randonnée suivants :

- PR «De la côte sauvage au port de pêche» -11 km
- PR «Saint-Julien - Pointe du Conguel» -11 km

L'intervention du Comité 56 de la FFR consiste à réaliser un état des lieux (qui permet d'améliorer l'itinéraire si nécessaire, de connaître le métré exact, l'état précis de la signalétique, et les travaux à prévoir) et un entretien du balisage. Chacune des deux actions s'élève à 15€ du km, soit un total de 660 €/an. L'engagement porte sur une durée de 5 ans.

Un réajustement du kilométrage pourra être revu, à la hausse ou à la baisse, en fonction de l'état des lieux.

L'achat de poteaux et flèches directionnelles et les frais de pose ou dépose de ces matériels sont à la charge de la commune.

Adopté à l'unanimité

6. Culture Evènementiel – Attribution de subvention aux associations culturelles et de loisirs

Rapporteur : Jeannette DREANO, conseillère municipale

Les associations culturelles et de loisirs ont transmis leurs demandes de subventions pour l'année 2018. Les critères d'attribution des subventions appliqués sont ceux arrêtés lors de la séance du Conseil municipal en date du 14 novembre 2016.

	Montant 2017	Fonctionnement	Investissement	Evènementiel	Proposition 2018	Commentaires
Association Loisirs et Culture St Pierre Quiberon	1 100 €	579 €	0 €	521 €	1 100 €	
Culture et Patrimoine de la Presqu'île	1 100 €	609 €	0 €	291 €	900 €	
Un orgue à Quiberon	280 €	128 €	0 €	152 €	280 €	
ABC Drums	280 €	181 €	20 €	99 €	300 €	

Comité de jumelage	2 300 €	768 €	0 €	982 €	1 750 €	pour la partie Culture
Les Chevalets de la peinture	185 €	193 €	0 €	0 €	185 €	
Aquamer Ateliers de peinture	130 €	129 €	0 €	0 €	130 €	
Bridge club	170 €	171 €	0 €	0 €	150 €	
Foyer Laique	800 €	936 €	0 €	514 €	1 450 €	
Diapason Bretagne	830 €	827 €	0 €	773 €	1 600 €	
Arboretum	100 €	-3 €	0 €	0 €	50 €	
UTL	2 075 €	1 062 €	0 €	0 €	1 100 €	
APIC artistes presqu'île Quiberon	défavorable	81 €	0 €	120 €	200 €	
Arts et Couleurs	100 €	135 €	0 €	0 €	50 €	
Quiberon Breizh Solex Club	0 €	25 €	0 €	1 125 €	1 150 €	
Kermorvan Atao	0 €	400 €	0 €	0 €	400 €	
Les Electros de quiberon	0 €	25 €	0 €	0 €	0 €	aide matérielle uniquement
TOTAL	9 450 €				10 795 €	

Adopté à l'unanimité

7. - Jeunesse - Affaires scolaires – Attribution de Subventions

Rapporteur : Chrystelle LASSERON, conseillère municipale

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer les subventions 2018 aux associations liées à la Politique Educative et aux Affaires scolaires :

Intitulé	Attribué en 2017	Demande 2018	Avis de la commission
Association « Doudous, Coquillages et Petits Trésors »	175	200	200
Voile scolaire « ASNQ »	37149	37552	37552
USEP	516	516	516
UGSEL	516	516	516
Foyer socioéducatif Collège Beg Er Vil + action éducative+ Association sportive	1920	1920	1920
Foyer socioéducatif Collège Sainte Anne + action éducative + association sportive	1920	1920	1920
Arbre de Noel des écoles maternelles	12€/enfant	12€/enfant	12€/enfant
Voyage scolaire Saint-Clément (140€ par enfant) (a)	3800	2800	2800
Chambres de Métiers et de l'artisanat Morbihan (c)	0	550	330

Chambres de Métiers et de l'Artisanat Côtes d'Armor (c)	0	100	30
Bâtiment CFA Morbihan 1 apprenti	0	Non précisé	30
Contrat d'association – Ecole Saint-Clément (b)	121928.44	125900.64	125900.64
Lycée professionnel horticole St Jean Brevelay	0	Non précisé	0
Lycée Professionnel Maritime et Aquacole Etel	0	Non précisé	0

(a) Voyage scolaire : La Ville participe à hauteur de 140€ par élève au financement d'un voyage scolaire pour l'école Saint-Clément. La même participation est faite sur l'école Jules Ferry. Cette année cela concerne 20 enfants.

(b) Contrat d'association : **Pour rappel**, le contrat d'association est passé entre la Collectivité et l'école privée. Le calcul pour la subvention est basé sur le coût d'un enfant en maternelle et en élémentaire à l'école Jules Ferry, soit 1 980.18 € pour un enfant de maternelle et 547.86 € pour un enfant en élémentaire.

Maternelle : 42 élèves * 1980.18 = 83167.56€

Élémentaire : 78 élèves * 547.86 = 42733.08€ Soit un total de 125 900,64 €

(c) Situation des apprentis : participation financière aux formations des apprentis de Quiberon à hauteur de 30€ par personne.

Adopté à l'unanimité

8. Communication – Droit d'utilisation du logo de la Marque Quiberon

Rapporteur : Jacques VERMILLARD, conseiller municipal

Un entrepreneur, une jeune entreprise « Etoiles&Mer », créée en septembre 2017 sollicite la Ville pour utiliser le logo de la marque Quiberon, gage de qualité, sur ses plaquettes commerciales et sur son camion de livraison, lors de la vente des produits pêchés à Quiberon vers le marché de la restauration de prestige.

Il souhaiterait disposer de cette autorisation pour l'ouverture de ses nouveaux locaux en avril.

L'utilisation du logo permettrait de promouvoir le travail de la Criée réalisé sur le poisson vivant.

La Ville de Quiberon étant propriétaire de la marque Quiberon, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser l'utilisation du logo de la marque Quiberon nouvellement créée. L'autorisation sera accordée dans le cadre d'une convention entre le demandeur et la Ville. Elle sera nominative, limitée à douze mois et révocable.

Adopté à l'unanimité

9. Décisions prises par le Maire

Rapporteur : Bernard HILLIET, Maire

Nature	Date	Objet	Titulaire	Montant en €

Contentieux	19/12/2017	Recours M. GODRECHE ET M. LACOUR c/ville de QUIBERON demandant l'annulation de l'arrêté en date du 19/07/2017 par lequel la Commune a délivré le permis de construire n° PC 056 186 17 T 0018 à la SCI Quiberon Kermorvan, pour la construction de 30 logements sociaux rue de Kermorvan.
Contentieux	08/11/2017	Recours de M. ROBERT CARTERET c/ ville de QUIBERON demandant l'annulation de l'arrêté en date du 15/09/2017 par lequel la Commune a retiré le permis de construire n° PC 056 186 17T 0017 accordé tacitement.

Le Conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire.

Secrétaire de séance

Chrystelle LASSERON



Le Maire

Monsieur Bernard HILLIET



Destinataires :

Membres du Conseil municipal : M. Bernard HILLIET, Maire - M. Roland LE GUENNEC, Adjoint au Maire - Mme Marie-Eliane ROZO, Adjointe au Maire - M. Mamadou DANTE, Adjoint au Maire - Mme Marie-Thérèse LE GAC, Adjointe au Maire - M. Jean-Luc GAGNEROT, Adjoint au Maire - M. Serge BROSOLO, Adjoint au Maire - Mme Maryvonne CORRIGNAN, Adjointe au Maire - M. Roland ROZO, Adjoint au Maire - M. Gilles VASSEUR, Conseiller délégué - Mme Chrystelle LASSERON, Conseillère déléguée - Mme Sylviane TESSIER, Conseillère Municipale - M. Gabriel GODIN, Conseiller Municipal - Mme Christiane COURDJIAN MOISSON, Conseillère Municipale - Mme Jeannette DREANO, Conseillère Municipale - M. Olivier LE FLOCH, Conseiller Municipal - M. Jacques VERMILLARD, conseiller municipal - M. Stéphane ROUMY, Conseiller Municipal - Mme Annie AUDO, Conseillère Municipale - M. Dominique SELLIER, Conseiller Municipal - M. Guy Le BIHAN, Conseiller municipal - M. Jean-Michel BELZ, Conseiller Municipal - Mme Sylvie BOSSARD, Conseillère Municipale - M. Patrick LE ROUX, Conseiller Municipal - Mme Christine POUILLET, Conseillère Municipale - M. Gildas QUENDO, Conseiller Municipal - Mme Annick DELAUNAY, Conseillère Municipale - M. Jacques LEROY, Conseiller Municipal - M. Jacques BENESE, Conseiller municipal

Services Ville de Quiberon :

M. Bourserie, Directeur Général des Services - Secrétariat Général - Pôle Culture Communication Événementiel (Service Communication, Médiathèque, Cinéma) - Service Enfance Jeunesse Sport - Service Comptabilité - Service Ressources Humaines - Pôle Population - Pôle Social - Service Police Municipale - Service Urbanisme - Services Techniques - Multi-Accueil - Criée - Aéroport
 Presse : Ouest-France / Le Télégramme